

Monsieur le Président,

Je suis heureux de pouvoir vous parler de ce qui sera sans doute considéré comme l'une des principales réalisations de cette Réunion, à savoir un accord visant l'établissement d'un secrétariat central pour la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP).

Le Canada s'est toujours activement intéressé à cette question, surtout parce que nous sommes convaincus que la nature du mécanisme institutionnel envisagé pour la CEAP déterminera ultimement la mesure dans laquelle la CEAP pourra réaliser son plein potentiel en tant que moyen d'élargir la coopération économique dans la région. Nous croyons même que le type d'arrangement institutionnel que nous établissons est, à long terme, au moins aussi important que la décision d'établir un tel mécanisme.

Dans la déclaration que le Canada faisait sur cette question à Seoul l'an dernier, nous demandions la création d'un mécanisme institutionnel prospectif qui renforce les particularités de la CEAP : soit un groupe d'économies qui ont d'importants liens économiques et de grands intérêts communs, et une assemblée de ministres chargés d'importantes responsabilités économiques. Nous y mentionnions plus spécifiquement que le secrétariat de la CEAP devrait remplir cinq fonctions clés :

- 1) stimuler le dialogue;
- 2) dynamiser la recherche et l'analyse;
- 3) devenir un centre de ressources économiques pour la région Asie-Pacifique;
- 4) servir de secrétariat administratif; et
- 5) jouer un rôle distinct, positif et influent au sein de la communauté internationale.

Le but de cette proposition, Monsieur le Président, était d'assurer que tout arrangement institutionnel pour la CEAP ne se limite pas à l'organisation de réunions et à la prestation d'un soutien administratif. Nous avons plutôt demandé que le secrétariat contribue à renforcer le caractère multilatéral de la CEAP et qu'il fournisse le soutien analytique et professionnel nécessaire à l'exercice du mandat que nous exposons dans la Déclaration de Seoul.

Nous sommes évidemment enchantés des progrès réalisés pendant l'année sur la question de l'institutionnalisation. Ces progrès devraient faciliter l'établissement d'un secrétariat qui permette à la CEAP de réaliser son potentiel et d'apporter une contribution substantielle aux questions touchant les relations commerciales et économiques internationales. Nous comptons collaborer étroitement avec nos collègues de la CEAP, et plus particulièrement avec son prochain président, qui nous vient des États-Unis, pour faciliter la création et la mise en marche du secrétariat dans les prochains mois.